



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP/BUR/62/3/Add.2
18 novembre 2004

FRANÇAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral
de la Méditerranée et à ses Protocoles

Le Caire (Égypte), 25-26 novembre 2004

ADDENDUM 2 AU
RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES ACTIVITÉS
MENÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU BUREAU
(juin 2004 – octobre 2004)



Première réunion du groupe de rédaction du protocole GIZC

COMPTE-RENDU de la Première réunion du groupe de rédaction du protocole GIZC

(Split, les 1^{er} et 2 octobre 2004)

PAP/ICZM-PROT/MR.1
Programme d'Actions Prioritaires
Centre d'Activités Régionales
Split, octobre 2004

**Compte -rendu
de la Première réunion du groupe de rédaction du protocole GIZC
(Split, les 1^{er} et 2 octobre 2004)**

Introduction

1. En application des recommandations du Forum régional sur le protocole GIZC, tenu à Cagliari en mai 2004, le CAR/PAP a formé un groupe d'experts juridiques et techniques pour la rédaction du texte du protocole. Ce groupe d'experts s'est réuni pour la première fois à Split, dans les locaux du CAR/PAP, les 1^{er} et 2 octobre 2004.
2. Les objectifs de cette réunion ont été les suivants:
 - discuter en détail le contenu et la structure du protocole,
 - fixer un calendrier des activités liées à son élaboration,
 - décider de la répartition des tâches entre les membres du groupe de rédaction.
3. L'ordre du jour de la réunion est donné en annexe I alors que la liste des participants figure en annexe II du ce compte -rendu.

Ouverture de la réunion et déroulement des travaux

4. M. Ivica Trumbic, directeur du CAR/PAP, a souhaité aux participants la bienvenue et un agréable séjour à Split. Il a présenté l'ordre du jour proposé de la réunion et a donné quelques informations de base sur le déroulement des travaux. Enfin, il a informé les participants que le gouvernement de la République de Croatie avait récemment adopté un décret relatif à la protection de la zone côtière, dont le texte traduit en langue française a été distribué pour information.

Introduction et présentation des activités passées

5. M. Trumbic a présenté les objectifs de la réunion tels qu'ils sont énoncés au point 2 et a passé en revue les activités qui ont précédé la décision de préparer un protocole régional sur la GIZC.
6. M. Francesco Saverio Civili, représentant l'Unité MED, a présenté les expériences relatives au protocole "tellurique" et a formulé quelques suggestions qui pourraient être utiles dans le processus de formulation et d'adoption du protocole GIZC, à savoir:
 - les expériences vécues avec les autres protocoles sont utiles mais il faut tenir compte du fait que la situation géopolitique en Méditerranée a évolué;
 - il faut être prudent avec les définitions pour éviter les problèmes d'interprétation. Dans ce sens, la définition de la zone côtière est fondamentale;
 - le texte du protocole doit être facilement applicable et le système de soumission de rapports au secrétariat doit être simple et, si possible, basé sur des figures, questions spécifiques, indicateurs...;
 - le protocole doit contenir un minimum d'éléments contraignants mais il doit nécessairement être un document contraignant;
 - le texte du protocole doit être envoyé aux pays en temps utile, au moins un mois et demi avant la réunion des Parties contractantes.

Présentation de l'étude de faisabilité

7. L'étude de faisabilité qui a précédé la décision d'élaborer le protocole GIZC a été présentée par MM. Michel Prieur et Tullio Scovazzi. Dans leur présentation ils ont mis l'accent

sur les trois options du contenu du protocole discutées à l'occasion de plusieurs réunions des représentants des gouvernements méditerranéens et du forum de Cagliari.

8. Dans la discussion qui a suivi les participants ont abordé une série de questions liées à l'interférence entre le protocole et les lois nationales et à la définition de la zone côtière. Il a été constaté que les lois nationales existantes traitent des zones côtières et non pas de la GIZC et qu'avec l'adoption du protocole les pays ne seront pas obligés à préparer une nouvelle législation. Par ailleurs, la définition de la zone côtière que l'on va donner dans le protocole ne doit pas être la même que dans les lois nationales, à condition de préciser que cette définition n'est pas une contradiction des lois nationales.

9. Suite à une discussion approfondie des limites du domaine d'application du protocole, les participants ont retenu la définition suivante:

- la limite vers la mer de la zone côtière est la limite extérieure de la mer territoriale, à moins qu'une limite plus étroite ne soit spécifiée par une Partie contractante;
- la limite vers la terre de la zone côtière est la limite du territoire des municipalités côtières, à moins qu'une limite différente ne soit spécifiée par une Partie contractante, sur la base de circonstances pertinentes, telles que l'approche écosystémique.

Présentation du projet de plan du protocole

10. M. Prieur a présenté le plan du protocole qu'il avait ébauché et diffusé aux participants avant la réunion. La discussion qui s'est développée sur la base de ce document a porté sur les questions suivantes:

- l'importance d'introduire dans le protocole des dispositions relatives aux études d'impact du fait que la Convention de Barcelone stipule déjà l'élaboration de ces études mais ne dit pas comment. Les études sont comme principe acceptées par les pays, ce qu'il faut discuter sont les listes de projets et le contenu minimum qu'il convient de présenter en annexe du protocole;
- la nécessité de stipuler l'élaboration des évaluations environnementales stratégiques qui traite des impacts cumulatifs sur l'environnement;
- les éléments qui peuvent figurer en annexe pour alléger le protocole et les éléments à élaborer plus en détail dans les commentaires qui ne devraient pas dépasser une demi page par article;
- les sources d'inspiration pour l'élaboration du protocole qui doivent être dûment mentionnées (Convention de Barcelone, autres conventions telles que RAMSAR ou ESPO, déclaration de la CMDD, recommandations des Parties contractantes, recommandation de l'UE de 2002 et directives, Livre blanc et autres documents du CAR/PAP relatifs à la GIZC, Agenda Med 21, chapitre 17 de l'Agenda 21, déclaration de Johannesburg).

11. Le plan du protocole tel qu'il a été modifié et adopté par les participants est reproduit dans l'annexe III.

12. La répartition des tâches telle qu'elle a été convenue entre les participants est indiquée dans le plan du protocole.

13. Suite à une consultation entre les participants, il a été décidé que la prochaine réunion du groupe de rédaction aurait lieu à Athènes, dans les locaux de l'Unité MED, les 4 et 5 janvier 2005. A cette occasion sera discutée et amendée la première version du texte du protocole, qui sera diffusée à tous les participants invités avant la réunion.

Clôture de la réunion

14. La réunion officielle a été close le 2 octobre 2004, à 13h30. Les membres du groupe de rédaction ont pourtant décidé de continuer à travailler dans les locaux du CAR/PAP même dans

l'après-midi pour clarifier certains points qui touchent directement le contenu des différents articles du protocole.

ANNEXE I

Ordre du jour

Vendredi, le 1^{er} octobre 2004

9h30 - 9h45	Ouverture de la réunion. Adoption de l'ordre du jour. Organisation des travaux.
9h45 - 10h00	Introduction et brève présentation des activités passées (I. Trumbic).
10h00 - 10h30	Présentation de l'Etude de faisabilité (M. Prieur et T. Scovazzi).
11h00 - 12h30	Discussion générale sur les trois options en relation avec le protocole.
12h30 - 13h00	Présentation du projet de plan du protocole (M. Prieur).
15h00 - 16h00	Discussion et accord sur le plan du protocole.
16h15 - 17h30	Problèmes spécifiques exigeant une attention particulière (érosion côtière, accès à la côte, évaluation d'impacts, etc.).

Samedi, le 2 octobre 2004

9h30 - 11h00	Discussion et adoption de la version amendée du plan du protocole.
11h30 - 12h00	Calendrier de la rédaction du texte du protocole et des activités à suivre.
12h00 - 13h00	Distribution des tâches entre les membres du groupe de travail (par articles ou par chapitres).
13h00 - 13h30	Lieu, date et programme de la prochaine réunion.
13h30	Clôture de la réunion.

ANNEXE II

Liste des participants

Experts invités

M^{me} Corinna ARTOM
Architecte
REGIONE LIGURIA
Division de l'Aménagement du Territoire
113, rue D'Annunzio
Gênes
Italie

Tél: + 39 010 5484251
Fax: + 39 010 587910
E-mail: corinna.artom@regione.liguria.it

M^{me} Soukeina BOURAOUI
Professeur Universitaire
Tunis
Tunisie

Tél: + 216 98 336324
E-mail: cawtar@planet.tn

M. José JUSTE RUIZ
Professeur de Droit International
Faculté de Droit
Université de Valence
Avenida de los Naranjos s/n
46022 Valence
Espagne

Tél: + 34 963 828553
Fax: + 34 963 828552
E-mail: jose.juste@uv.es

M. Michel PRIEUR
Directeur Scientifique du CRIDEAU
Doyen Honoraire de la Faculté de Droit et
des Sciences Economiques de Limoges
Faculté de Droit et de Sciences
Economiques de Limoges
32, rue Turgot
F-87000 Limoges
France

Tél: + 33 5 55349724
Fax: + 33 5 55349723
E-mail: prieur@unilim.fr

M. Tullio SCOVAZZI
Professeur de Droit International
Faculté de Droit
Université de Milan - Bicocca
Via Alfonso Cossa 29
20138 Milan
Italie

Tél: + 39 02 7610149
Fax: + 39 02 7610149
E-mail: tullio.scovazzi@unimib.it

PAM

M. Francesco Saverio CIVILI
Coordonnateur MED POL
Unité de Coordination du Plan
d'Action pour la Méditerranée
Programme des Nations Unies pour
l'Environnement
B.P. 18019
11610 Athènes
Grèce

Tél: +30 210 7273106
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: fscivili@unepmap.gr

CAR/PAP

M. Ivica TRUMBIC
Directeur
CAR/PAP
Kraj Sv. Ivana 11
21000 Split
Croatie

Tél: + 385 21 340471
Fax: + 385 21 340490
E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr

M. Marko PREM
Directeur adjoint
CAR/PAP
Kraj Sv. Ivana 11
21000 Split
Croatie

Tél: + 385 21 340475
Fax: + 385 21 340490
E-mail: marko.prem@ppa.htnet.hr

M^{me} Željka ŠKARICIC
Administrateur de projets
CAR/PAP
Kraj Sv. Ivana 11
21000 Split
Croatie

Tél: + 385 21 340476
Fax: + 385 21 340490
E-mail: zeljka.skaricic@ppa.htnet.hr

ANNEXE III

**Projet de plan du protocole et répartition de la rédaction
(3^{ème} version adoptée à Split, le 2 octobre 2004)**

PREAMBULE (Michel PRIEUR)

- Patrimoine commun naturel et culturel
- Stopper et inverser d'urgence la dégradation des zones côtières
- Développement durable conditionné par la gestion intégrée
- Stimuler les initiatives locales grâce à une orientation régionale
- Spécificité des îles et zones existantes

- Agenda 21 chapitre 17
- Convention sur le droit de la mer
- Convention de Ramsar
- Convention de Barcelone (art. 4-3-c et e)
- Résolution des Parties (10^{ème} réunion)
- Expériences acquises (PAP/CAR ; CMDD)

PARTIE 1: DISPOSITIONS GENERALES (Tullio SCOVAZZI)

Art 1 Objet du Protocole

Art. 2 Définitions

Convention
Parties
Organisation
Centre
Zone côtière
Gestion intégrée
Ecosystème côtier
Unité territoriale de gestion intégrée
Instruments de gestion intégrée
Impact transfrontière

Art. 3 Champ d'application géographique

Partie maritime
Partie terrestre
Extension optionnelle

Art. 4 Principes généraux de la gestion intégrée

1. liés au développement durable
 - projet de développement durable et approche globale
 - mise en cohérence des actions et instruments
 - coordination locale et implication de tous les niveaux de décision
 - intégration de l'environnement
 - usage équitable et durable
 - priorité aux activités dépendant des côtes
 - réduction des déchets
2. liés à la protection des ressources naturelles et des écosystèmes côtiers
 - préserver l'intégrité des écosystèmes
 - réhabiliter les zones dégradées
 - interaction terre- mer
 - prévention des dommages dus au changement climatique
 - aménagement de l'arrière pays
 - rôle des communautés locales et pratiques traditionnelles

Art. 5 Réserve de droits

Vis à vis du droit de la mer
Revendication de souveraineté
Défense nationale
Législation nationale plus stricte

PARTIE 2: ELEMENTS DE LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES (M. PRIEUR)

Section 1 Aménagement des zones côtières et exercice des activités économiques

Art. 6 Règles d'aménagement des zones côtières (annexe ?)

Zone inconstructible
Utilisation du domaine public maritime
Libre accès
Localisation des activités
Desserte routière
Travaux en mer

Art. 7 Exercice des activités économiques

Agriculture et industrie
Tourisme et activités récréationnelles
Extraction de ressources minérales
Aquaculture et pêche

Art. 8 Domaines particuliers

Patrimoine culturel (subaquatique)
Erosion côtière
Eaux souterraines
Ports et infrastructures

Art. 9 Ecosystèmes particuliers

Paysages côtiers
Zones humides
Iles et îlots

Section 2 Coordination institutionnelle

Art. 10 Coordination inter-institutionnelle nationale

Art. 11 Coordination entre activités de niveau national et local

Section 3 Participation, éducation, recherche

Art.12 Participation

Collectivités territoriales
Acteurs économiques concernés
Le public

Art. 13 Education, sensibilisation, formation et recherche

PARTIE 3: INSTRUMENTS DE LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES (S. BOURAOU)

Section 1 Inventaires, Stratégie et plans

Art. 14 Inventaires et réseaux

Inventaires nationaux
Réseau de données sur les zones côtières
Rapport sur l'état des zones côtières (indicateurs)

Art. 15 Stratégie régionale méditerranéenne

Art. 16 Plans et programmes nationaux et sub-nationaux

Section 2 Evaluations environnementales

Art. 17 Evaluations environnementales stratégiques (annexe)

Art. 18 Etudes d'impact sur l'environnement (annexe)

Art. 19 Contenu du dossier d'étude d'impact (annexe), consultation et participation du public

Section 3 Politique foncière et instruments économiques et financiers

Art. 20 Politique foncière

Art. 21 Mesures d'incitations

PARTIE 4 : COOPÉRATION INTERNATIONALE (J. JUSTE RUIZ)

Art. 22 Recherche et formation

Art. 23 Assistance technique

Art. 24 Echange d'information, d'expérimentation et projets de démonstration

Art. 25 Coopération transfrontière

Art. 26 Accords complémentaires (études d'impact transfrontière : champ d'application, notification, contenu du dossier, consultation et participation)

PARTIE 5: DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES (J. JUSTE RUIZ)

Art. 27 Points focaux

Art. 28 Rapports et suivi (compliance mechanisms)

Art. 29 Arrangements institutionnels

Art. 30 Réunion des Parties

PARTIE 6: DISPOSITIONS FINALES (J. JUSTE RUIZ)

Art. 31 Rapports avec les tiers ?

Art. 32 Signature

Art. 33 Ratification, acceptation ou approbation

Art. 34 Adhésion

Art. 35 Entrée en vigueur

ANNEXES (C. ARTOM)